

Postulat

relatif à

La circulation piétonnière au Chemin du Château

Le chemin du Château subit une augmentation du trafic automobile causée par le soulagement volontaire de celui de la rue du Centre. Corollaire rapidement apparu étant celui de la réelle insécurité, voire mise en danger des piétons utilisant ledit chemin. De nombreux enfants empruntent cette voie pour accéder aux écoles de la Blancherie ou de la Romanellaz. Chacun d'entre-nous a une fois ou l'autre pu jauger le risque encouru à cet endroit, dans l'obscurité, et sous la pluie. Actuellement un peu plus d'un tiers de la longueur de ce chemin est équipé d'un splendide trottoir et le reste du tronçon litigieux n'est doté que d'un marquage jaune au sol, modeste rempart face aux voitures voulant croiser. Plusieurs démarches, dont l'inclination est la mobilité douce protégée, ont été entreprises sans pour autant être finalisées de manière sécuritaire. J'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure et d'en dresser un rapport.

Crissier, le 6 décembre 2006

Jean-François Ferrot (ROLC)